

Association « Un orgue à Plouhinec en Morbihan »
Conseil d'administration du 28 Avril 2017

Le vingt huit Avril deux mille dix sept à 14 heures, se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloc'h en PLOUHINEC, les membres du conseil d'administration de l'association.

Sont présents :

- Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Yannick PUREN, Joseph LE FLOCH, Michel LE GUENNEC, Philippe THOMAS, Madeleine FRANCOIS.

Sont absents et excusés : Jean-Jacques LE FLOCH, Daniel PERSON, Guy CARRE, Armande LEANNEC, Adjointe au Maire, Michel EZAN, Recteur de la paroisse, .

La quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Vincent MESLET, vice-président présente l'ordre du jour.

1. Traitement du dossier par la Municipalité vis à vis de la Fondation du Patrimoine, de la Région et du Département.

Le dossier tel qu'établi par l'association et comprenant un courrier d'introduction, une note de présentation, un descriptif et un estimatif des travaux, un budget prévisionnel et des documents annexes a été remis au Maire de Plouhinec le 5 Avril 2017.

La Commune a transmis le dossier à :

- M. Alain LE GUENNEC, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine
- Mme Kaourintine HULAUD, conseillère régionale
- Mme Marie-Christine LE QUER, vice-présidente du Conseil départemental
- Mme Muriel JOURDA, conseillère départementale
- la Commission diocésaine d'Art sacré
- M. Diégo MENS, conservateur départemental des antiquités et objets d'art
- Mme Cécile OUHLEN, conservatrice du patrimoine à la direction régionale des affaires culturelles.
- M. Bruno BELLINOT, Directeur de l'Académie de Musique et d'Arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray
- M. Thierry NAU, directeur du Likès
- M. Dominique LE GUICHAOUA, rédacteur en chef de la revue « Likès Magazine »

Lorsque la Fondation du Patrimoine aura donné son agrément, le dossier sera aussi remis à :

- M. le président du conseil départemental du Finistère
- M. le président de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan.

Il sera aussi transmis aux Frères des Ecoles Chrétiennes

Parmi les retours d'opinions des différents destinataires, il faut citer celui de Cécile OUHLEN, conservatrice du patrimoine à la direction régionale des affaires culturelles. Elle s'est déclarée très

intéressée par le projet et s'est engagée à adresser une lettre de soutien à la Fondation du Patrimoine.

Mikaël GABORIEAU, Membre de l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte-Anne d'Auray s'est aussi exprimé. Il félicite l'association pour la constitution du dossier. Il attire néanmoins l'attention du futur maître d'ouvrage sur le travail d'harmonisation précis de l'instrument auquel devra se livrer le facteur d'orgue pour être fidèle à la configuration de grand orgue néo-classique à laquelle a abouti le facteur d'orgue BOUVET de Nantes en 1953. Cette recommandation est précieuse pour la rédaction de l'appel d'offres. Elle constituera ainsi l'un des critères de sélection des hommes de l'art au regard de leur expérience.

2. Rencontre de la Fondation du Patrimoine le 21 Mai 2017

Le 21 Mai 2017 sera inaugurée la restauration de l'île du Nohic en présence de M. Jean-Pierre GHUYSEN, délégué régional de la Fondation du Patrimoine et de M. Alain LE GUENNEC, délégué départemental.

Le Maire compte bien, à cette occasion, évoquer officiellement le projet de restauration de l'orgue. Joseph LE FLOCH et Hubert FRANCOIS représenteront l'association.

3. Rencontre régionale de l'association -Orgue en France-

Le Samedi 8 Avril 2017 avait lieu à Vannes, la rencontre régionale de l'Association- Orgue en France-

Joseph LE FLOCH et Daniel PERSON représentaient l'association.

La rencontre était présidée par M. Philippe LEFEBVRE, président national . L'association -Orgue en France- est intéressée par le projet de restauration de l'orgue du Likès qui coïncide avec une période de renaissance de la pratique de l'orgue en France. L'Association -Orgue en France - préconise la prévalence du caractère culturel de tout projet de restauration ou de construction d'orgue. Le projet plouhinecois est en ce sens en parfaite adéquation.

Des questions pratiques ont pu être évoquées au cours de cette rencontre. Un intervenant s'est exprimé sur le FCTVA estimant qu'il n'y avait pas d'obstacle à l'éligibilité des projets, autant en construction d'orgues neufs qu'en restauration. On ne peut, en l'état actuel de la réponse ministérielle posée par l'association – Un orgue à Plouhinec- se satisfaire de cette affirmation. Hubert FRANCOIS a d'ailleurs contacté le 26 Avril la permanence du député Philippe LE RAY afin que la deuxième question au Ministère de l'Intérieur soit reposée, car elle risque d'arriver à l'échéance des trois mois de publication sans qu'une réponse y soit apportée.

Les conventions d'utilisation entre les communes et les desservants ont également été évoquées. Il est important, afin que les communes ne soient pas accusées d'octroyer des subventions indirectes au culte, que les conventions prévoient au minimum une compensation financière de la part de ces dernières au profit des communes, ne serait-ce que sur le fondement des contrats d'entretien des instruments, au pro-rata du temps consacré forfaitairement au culte. Hubert FRANCOIS indique qu'une écriture comptable annuelle doit nécessairement apparaître dans les comptes de la commune afin d'éviter la mise en cause par la chambre régionale des comptes. La Jurisprudence du Conseil d'Etat du 19 Juillet 2011, Commune de Trélazé , est à cet égard, très explicite.

Il est également ressorti de cette rencontre une information particulièrement intéressante concernant le rôle de la Fondation du Patrimoine. La Fondation intervient pour la construction

d'orgues neufs, car elle entend, ce faisant, protéger la corporation des facteurs d'orgue, titulaire d'un savoir-faire rare et exigeant pour la conservation du patrimoine en France. On peut donc raisonnablement penser que l'intérêt de la restauration de l'orgue du Likès ne peut échapper à la Fondation.

L'association -Orgue en France- sera contactée, après l'obtention de l'agrément de la Fondation du Patrimoine, pour évoquer, sur son site internet, le projet plouhinécois.

4. Préparation de la phase « Collecte de dons »

Sur le plan de la communication, la note de présentation qui a été réalisée par l'association sera adaptée pour devenir une plaquette de présentation. Une page complémentaire fera état de l'agrément de la Fondation du patrimoine et des avantages fiscaux dont bénéficieront les dons.

Cette plaquette peut aussi bien être destinée aux donateurs locaux comme aux mécènes potentiels. Elle devra figurer en bonne place sur le site internet qui devra d'ailleurs être reconfiguré en conformité avec la charte graphique de la plaquette. Les mécènes seront sollicités non seulement au moyen de courriers personnalisés mais les dossiers leur seront remis en mains propres.

Un prospectus devra aussi être créé et répliqué sur le site internet rendant possible la souscription en ligne.

Vincent MESLET émet l'idée de parrainage de tuyaux, voir de jeux de tuyaux. Le montant sollicité du don serait calculé en fonction de la distinction suivante :

- petit tuyau : moins de 50 centimètres
- moyen tuyau : entre 50 centimètres et 1 mètre
- grand tuyau : plus de 1 mètre

Cette idée recueille l'assentiment général car elle présente l'avantage de concrétiser les dons. Une liste des donateurs pourra être dressée et un certificat de don adressé personnellement à chaque donateur.

Yannick PUREN imagine sur la base d'un estimatif du nombre des tuyaux par taille : 4/6 des tuyaux étant de petite taille, 1/6 étant de taille moyenne et 1/6 étant de grande taille, ce que pourrait être le montant des dons pour atteindre un total de dons d'environ 336 000 euros : 90 € pour un petit tuyau, 180 € pour un moyen et 300 € pour un grand.

Cette hypothèse a l'inconvénient de rendre le don difficilement accessible au plus grand nombre de donateurs potentiels. Les donateurs parrainant des tuyaux seront vraisemblablement en très grande majorité des Plouhinécois et éventuellement des habitants des communes proches. Les mécènes, quant à eux, du département ou de Bretagne, apporteront des contributions forfaitaires.

Par conséquent, il conviendrait d'être moins optimiste sur le montant global attendu du parrainage des tuyaux par les donateurs locaux. Philippe THOMAS fait d'ailleurs observer que la conjoncture sociale incertaine n'est pas forcément favorable. 100 000 euros semblent ainsi, selon Vincent MESLET, à ce titre, un maximum que l'on puisse attendre. Et pour rendre le parrainage accessible au plus grand nombre et sachant que les tuyaux de petite taille sont les plus nombreux, il semblerait judicieux de fixer le montant du don à 30 € pour ces tuyaux. Resteraient à affiner les montants des dons pour les deux autres catégories de tuyaux. Si de plus une distinction était faite entre les tuyaux en métal et les tuyaux en bois, il faudrait procéder à l'établissement de 6 tarifications.

Après discussion entre les membres du conseil, un consensus apparaît sur une répartition : petits tuyaux parrainés à 30€, moyens tuyaux à 150€, grands tuyaux à 250€. Il est de plus possible de donner le choix aux donateurs de parrainer soit des tuyaux en bois (1/3) ou des tuyaux en métal (2/3).

Les dons pourront également avoir lieu sous forme de prestations de service ou de fournitures de matériaux. Toutes les hypothèses devront être cernées afin de solliciter les donateurs potentiels : prêt d'échafaudage, fourniture de bois de charpente ...

D'autre part, des événements susceptibles d'encourager les dons devront être organisés. Plouhinec pourrait, par exemple, participer en 2018 à la « Journée Orgue en France »

5. Stockage de l'orgue démonté.

Le Directeur du Likès a laissé entendre que l'orgue ne pourra plus être conservé par l'établissement en 2018. Il conviendra donc de lui trouver un hébergement. Cette question a déjà été évoquée sans qu'une solution soit trouvée. L'hypothèse d'un hébergement chez Hervé CAILL, facteur d'orgue est exclue en raison du fait qu'il sera candidat à l'appel d'offres. Il ne faut pas, de surcroît, perdre de vue le fait que l'hébergeur futur n'est pas propriétaire de l'instrument. Il aura donc, pour l'assurance, la qualité de gardien pour autrui.

Madeleine FRANCOIS émet l'idée d'un gardiennage dans l'une des chapelles latérales de l'église. Cette idée recueille l'assentiment général, à condition que la chapelle soit sécurisée. Les accords préalables de la commune et de la paroisse devront être recueillis. Le transport de l'instrument pourra être pris en charge par l'association. En cas d'accord, il restera à définir qui prendra la responsabilité du gardiennage : la commune ou l'association.

6. Subvention du Conseil départemental

Paul BELENFANT directeur général adjoint du Conseil départemental a retransmis le 4 Avril 2017 l'information obtenue auprès de Diégo MENS, conservateur des antiquités et objets d'art pour le taux de subvention applicable à la restauration de l'orgue. La subvention sera de 25 % du coût des travaux, hors assurance dommage ouvrage et frais de séjour, soit sur un montant de l'ordre de 418 000 euros.

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 30 Juin à 14 heures.

L'ordre du jour prévisionnel sera le suivant :

- Communication pour le recueil de dons
- Modification de la plaquette

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.